

## **Formation Educateur sportif**

Posté par: formations-concours

Publiée le : 30/10/2008 16:10:37

**Description des tâches / conditions de travail** L'enseignement et l'encadrement d'une activité sportive implique des tâches différentes selon la discipline. Et il existe plus de soixante sports qui donnent lieu à la délivrance d'un diplôme ! Deux diplômes Jeunesse et Sports coexistent : le BP JEPS (Brevet professionnel jeunesse et d'éducation populaire et sport) et le BEES (Brevet d'Etat d'Éducateur sportif). Le premier devant remplacer le second au fil des années. Les Éducateurs sportifs possèdent souvent deux brevets, dans deux domaines différents, de ski alpin et de ski nautique par exemple, de manière à pouvoir travailler toute l'année. La fonction et le brevet semblent bien adaptés aux besoins grandissants et à l'exigence de qualité du public, tant dans l'accompagnement de loisir que dans la performance de compétition. L'Éducateur sportif exerce essentiellement hors temps scolaire et doit donc bien organiser son emploi du temps. Pédagogie, patience, sens des responsabilités, réceptivité au groupe sont des qualités indispensables.

**Salaires / revenus** Les salaires net moyens évoluent entre 1 100 € et 1 400 €. Quand l'Éducateur sportif travaille pour une municipalité (accès sur concours) sa rémunération suit la grille indiciaire de la fonction publique territoriale. Mais, le plus souvent il exerce au sein d'un club, d'une association, d'un comité d'entreprise, d'un centre de vacance. Dans une salle de sport privée, un Éducateur sportif peut gagner jusqu'à 1 700 €.

**Evolution professionnelle** L'Éducateur sportif peut évoluer vers des fonctions de gestion et l'encadrement de haut niveau. Surtout s'il est titulaire d'un BEES de 2e et plus encore de 3e degré (rare). Il peut également passer le DE-DPAD (Diplôme d'Etat de directeur de projet d'animation et de développement) de niveau bac + 4. **Etudes / formations** L'Éducateur sportif doit être titulaire d'un BP JEPS (Brevet professionnel jeunesse, d'éducation populaire et sport) ou d'un BEES (brevet d'Etat d'Éducateur sportif). Les BEES sont effacés aujourd'hui au profit des BP JEPS. Le temps d'adaptation est différent selon les disciplines. Il existe une vingtaine de BP JEPS (activités nautiques, golf, pêche de loisir, activités aquatiques). Les BEES restent encore nombreux. Renseignez-vous auprès des DRDJS. - Le BP JEPS est un diplôme de niveau bac préparé au sein des CREPS (Centre régional d'éducation populaire et de sport). - Le BEES est un diplôme d'Etat à 3 degrés : au 1er degré l'Éducateur sportif enseigne le sport dont il est spécialiste, au 2e il est chargé du perfectionnement des sportifs, au 3e il est un expert dans sa discipline (entraîneur national, DTN, rechercheur). Il se prépare dans les CREPS en relation avec les instances fédérales du sport concerné. La grande majorité des Éducateurs sportifs exerce au niveau du BEES 1er degré.